

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude GARDE, Maire.

Etaient présents : Joël FLACHAT - Patrick FOURNEL - André FRANC - Jean-Claude GARDE - Gérald GONON - Jean-Gérard MERLE - Nelly PORTERON - Marie-Thérèse THEVENET

Absents : Isabelle BECKER - Michaël DUMAS - Fabienne MERESSE - Damien PARET - Renaud PEURON - Véronique POYET

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse THEVENET.

1) *Le procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2024 est approuvé.*

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour de la réunion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Révision du règlement de l'utilisation de la salle des fêtes : Délibération n° 2024-07- 29-01

Suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, il est procédé à la révision complète du règlement de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire donne lecture de tous les articles du règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

3) Révision des tarifs de la salle des fêtes : Délibération n° 2024-07- 29-02

Suite aux travaux de rénovation de la salle ERA, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les tarifs, à compter de la reprise des locations.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants, charges comprises :

- Habitants de la commune, propriétaires et résidences secondaires.....	280,00 €
- Personnes extérieures à la commune.....	580,00 €
Caution 1500 €	
- Réunion sans utilisation de la cuisine	60,00 €
- Réunion avec utilisation de la cuisine	150,00 €
- Associations de la commune : gratuit 2 fois par an, au-delà.....	60,00 €
- Associations hors commune par jour, en semaine.....	280,00 €
- Associations hors commune par jour, en weekend et jours fériés	580,00 €
Caution 300 €	

4) Décision modificative de crédits : Délibération n° 2024-07- 29-03

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif afin de rembourser au fur et à mesure des encaissements des subventions une partie du crédit à court terme contracté dans le cadre de la réhabilitation de l'Équipement Rural d'Animation ainsi que d'augmenter la somme prévue pour l'intégration des frais d'études suivis de travaux.

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D 1641- 16 Emprunts en euros		122 033,07		
D 2188 - 21 Autres immobilisations corporelles	122 033,07			
Total	-122 033,07	+122 033,07		
D 231 – 041 Agencement et aménagement terrain		5 000,00		
R 203 – 041 Frais d'études et de recherches				5 000,00
Total		+ 5 000,00		+ 5 000,00

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	127 033,07	
	Réductions	122 033,07	
Recettes :	Ouvertures	5 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	122 033,07
Solde Réductions	122 033,07
Ouv. - Réd.	

Considérant le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessus.

5) Révision des tarifs de la vaisselle de la salle des fêtes : Délibération n° 2024-07- 29-04

Suite aux travaux de rénovation de la salle ERA, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les tarifs de facturation de la vaisselle cassée à la salle des fêtes, à compter de la reprise des locations.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Assiette	3 €
Bac à glaçons	5 €
Boî	2 €
Casserole	30 €
Corbeille à pain inox	8 €
Corbeille à pain plastique	5 €
Couteau	2 €
Cuillère à café	1 €
Cuillère à soupe	2 €
Fourchette	2 €
Ouvre-boite	10 €
Passoire inox	15 €
Passoire plastique	5 €
Pelle à tarte	8 €

Plateau	7 €
Plat en verre	10 €
Pichet ½ litre	3 €
Pichet 1 litre	4 €
Pot à eau ½ litre	3 €
Pot à eau 1 litre	4 €
Saladier	10 €
Tasse	2 €
Tire-Bouchon	12 €
Tranchoir à pain	38 €
Ustensile de cuisine	4 €
Vase	4 €
Verre	5 €

6) Création de la commission gestion de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée de la réhabilitation de la salle des fêtes. Elle sera mise en location en fin d'année. Afin d'effectuer la gestion du chauffage par une application mobile et éventuellement de remplacer le personnel communal en cas d'absence lors de état des lieux avec les locataires, ainsi que d'éventuels problèmes pendant la location, Monsieur le Maire propose de créer une commission gestion salle des fêtes.

En raison d'un manque de candidat, le conseil municipal reporte la décision de créer une nouvelle commission.

7) Question diverses :

- Congé du personnel : Le planning de remplacement de Christophe pendant ses congés est fixé comme suit :
 - o Semaine n°1 : M. Damien PARET
 - o Semaine n°2 : M. Patrick FOURNEL et Joël FLACHAT
 - o Semaine n°3 : M. Renaud PEURON
 - o Semaine n°4 : M. Gérald GONON
- Une réunion d'information est fixée le mardi 30 juillet à 14h avec Christophe
- La messe d'intégration du nouveau prêtre, avec remise des clés de l'église, est fixée le 15 septembre 2024 à 10h30 à Boën. Les personnes présentes seront M. GARDE, M. FLACHAT et M. FRANC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Marie-Thérèse THEVENET
Secrétaire



Jean-Claude GARDE
Maire

